
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 16/3 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.3.53760

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

»Historikerstreit«. Die Dokumentation der Kontroverse um die Einzigartigkeit der nationalsozialistischen Judenvernichtung, München (R. Piper Verlag) 1987, 397 p. (Serie Piper Aktuell).

Paru au lendemain même sinon de l'achèvement, du moins de l'apaisement provisoire¹ du grand débat historico-politique qui a tenu en haleine l'opinion publique allemande pendant l'année 1986, le recueil publié par la maison Piper de Munich rassemble toutes les pièces du dossier, soit au total 42 articles parus entre la fin de l'année 1985 et le début de l'année 1987, complétés par cinq commentaires écrits par les principaux protagonistes du débat (J. HABERMAS, E. NOLTE, J. FEST, M. STÜRMER et A. HILLGRUBER). L'enjeu et les dimensions de la controverse – entre-temps traduite en français² – ayant déjà été abondamment commentés, tant en Allemagne qu'à l'étranger, on se contentera ici de relever les points essentiels mis en évidence par une relecture d'ensemble du dossier.

Un premier aspect à souligner est la différence essentielle séparant la controverse de 1986 de la controverse suscitée dans les années soixante par le livre de Fritz Fischer: par contraste avec cette dernière, dont l'enjeu était d'abord historiographique, la controverse présente n'avance aucun élément scientifique nouveau et ne saurait en aucun cas être interprétée en termes de conflit paradigmatique, ainsi que le relève à juste titre l'historien anglais Richard J. Evans: »The whole debate has little to offer anyone with a serious scholarly interest in the German past. It brings no new facts to light; it embodies no new research; it makes no new contributions to historical understanding; it poses no new questions that might stimulate future work«³.

Le second point important à relever est qu'il ne s'agit pas là d'un débat »révisionniste« au sens que l'on donne généralement à ce terme à l'étranger, et en particulier en France: aucun de ceux qui se sont faits les champions d'une relecture de la période nazie n'a remis en cause l'existence du génocide ni nié la réalité des chambres à gaz, pas même E. NOLTE, qui pourtant va le plus loin dans la relativisation des massacres perpétrés par le Troisième Reich puisque, à l'en croire, la singularité de l'extermination des Juifs se réduirait précisément à la »technique du gazage«.

L'élément le plus frappant sans aucun doute, à la relecture du dossier, est la véhémence de l'affrontement, la vivacité des passions déchaînées par la controverse, l'extrême affectivité des prises de position, le recours fréquent aux procès d'intention et à l'amalgame auxquels seuls quelques protagonistes (tels Eberhard JÄCKEL ou Christian MEIER) échappent. Cette intensité achève de confirmer que le véritable enjeu du débat n'est pas un enjeu historico-scientifique, mais au contraire un enjeu politico-éthique. Deux questions – dont la portée dépasse la société ouest-allemande – sont au cœur du débat. La première est celle de la place du nazisme et plus précisément de sa politique d'extermination dans l'ensemble de l'histoire allemande: s'agit-il là d'un accident de parcours ou au contraire d'un passage obligé, d'un fait historique irréductible et singulier ou au contraire simplement d'une des facettes d'un phénomène plus général, d'origine antérieure au nazisme et extérieure à l'Allemagne? Cette première question explique par contrecoup le malaise éprouvé par nombre d'historiens à l'encontre de la comparaison entre les massacres d'Hitler et les autres massacres de l'histoire contemporaine: leurs réserves ne portent pas sur le principe de l'usage de la comparaison, dont M. BROZAT est le premier à

1 Les deux livres récents de Dan DINER (Hg.), *Ist der Nationalsozialismus Geschichte? Zur Historisierung und Historikerstreit*, Francfort (Fischer Verlag) 1987, et Hans-Ulrich WEHLER, *Entsorgung der deutschen Vergangenheit? Ein polemischer Essay zum »Historikerstreit«*, München (C. H. Beck Verlag) 1988, prouvent assez que le débat est loin d'être clos.

2 *Devant l'histoire. Les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des juifs par le régime nazi*, Paris (Editions du Cerf) 1988, (Collection »Passages«).

3 Richard J. EVANS, *The New Nationalism and the Old History: Perspectives on the West German Historikerstreit*, in: *Journal of Modern History* 59 (1987), p. 761–797, cit. p. 785.

reconnaître qu'il est indispensable à toute approche scientifique du nazisme⁴, mais au contraire sur l'usage qui en est fait – dans une perspective manifestement relativisatrice – par les historiens et publicistes néo-conservateurs. La seconde question – formulée avec la plus grande netteté par J. HABERMAS – est celle de l'attitude que les Allemands d'aujourd'hui doivent avoir face à leur histoire: quarante ans après la fin de la guerre, la République Fédérale peut-elle faire comme si les démons du nazisme avaient été entièrement exorcisés et peut-elle avoir enfin un rapport »normal« avec son passé – ou doit-elle au contraire poursuivre sans relâche son effort pour assumer ses responsabilités et tirer au clair un passé qui ne peut pas et ne doit pas non plus passer?

Que le »retour du refoulé« et le changement de majorité de 1982 tiennent une part non négligeable dans la violence du débat, est trop évident pour qu'il soit besoin de le détailler davantage. Mais là n'est pas l'essentiel. Le point central, tous comptes faits, me paraît bien plutôt l'ampleur de l'engagement de l'opinion allemande autour d'une question centrale de sa culture politique et de son identité. La vivacité des prises de position comme l'écho de la controverse (le recueil n'a-t-il pas été réédité cinq fois dans la seule année 1987?) montrent bien qu'il ne s'agit pas là d'une querelle d'historiens, mais au contraire d'une réflexion collective par historiens interposés: n'est-ce pas là la meilleure preuve de l'efficacité de la »lutte contre l'oubli et le refoulement menée avec une extrême pugnacité civique et pédagogique« (J. P. Rioux) depuis des décennies par la démocratie de Bonn?

Etienne FRANÇOIS, Nancy

Diemut MAJER, Grundlagen des nationalsozialistischen Rechtssystems. Führerprinzip, Sonderrecht, Einheitspartei, Stuttgart, Berlin, Köln, Mainz (Kohlhammer) 1987, 254 S.

Nach dem vielzitierten Wort Ernst Fraenkels war die historische Entwicklung des nationalsozialistischen »Doppelstaates« gekennzeichnet durch das Neben- und Gegeneinander des herkömmlichen »Normenstaates« und des sich mehr und mehr ausbreitenden »Maßnahmenstaates«. Dieser Dualismus hat – so seine Interpretation – die innere Verfassung des Dritten Reiches wesentlich geprägt und durch die Verquickung beider Prinzipien sowie durch das sich immer wieder verändernde Verhältnis beider Teile zueinander deren Instabilität und Irrationalität ausgemacht. Aus diesem Grunde entzieht sich die Bestimmung des Verhältnisses von Staat, Partei, Justiz und Verwaltung auch jeder einfachen und vorschnellen Deutung.

In diesem Zusammenhang möchte die Autorin des vorliegenden Buches einige grundlegende Prinzipien des nationalsozialistischen Rechtssystems aufzeigen, die, wie sie betont, alle Rechtsgebiete in mehr oder weniger großem Umfang durchzogen und die somit als – wenn auch rückblickend gewonnene – Leitlinien einer nationalsozialistischen Rechtslehre gelten können. Hierzu zählt sie das Führerprinzip, das jegliche rechtsstaatliche Schranken beseitigte und zu tiefgreifenden Umgestaltungen in Verwaltung und Justiz führte, das Prinzip des Sonderrechts, das insbesondere das nationalsozialistische Rassedogma in das materielle Recht einfließen ließ und damit Rechtssicherheit und Gleichheit vor dem Gesetz beseitigte, und schließlich das Prinzip der Einheitspartei, das nicht nur das staatliche Machtmonopol untergrub, sondern über den Einfluß der NSDAP beispielsweise auf Personalentscheidungen den Staat mit der NSDAP »gleichschaltete«. Die Auswirkungen der Durchsetzung dieser Rechtsprinzipien in öffentlichem und privatem Recht, in Straf- und Zivilrecht werden dann im einzelnen dargelegt und teils unter Hinzuziehung zeitgenössischer Texte erläutert. Damit

⁴ Sur la fécondité non nécessairement relativisatrice de la comparaison, voir, à titre d'exemple, le récent article de Philippe BURRIN, Les structures du pouvoir dans l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, in: Annales E. S. C. 43 (1988) p. 615–637.